

Ces passages traitent d'un des moyens mis en œuvre par la Banque du Canada pour accroître la masse monétaire. Le ministre vient de Winnipeg et je crois savoir que lui et tous les membres de son parti ont une vive estime pour ce journal. Il pourra peut-être dans une certaine mesure partager les points de vues émis dans ces articles. Ceux-ci se rapportent à une période d'inflation car à l'époque le gouvernement fédéral ne cessait d'accuser des déficits. Voici un passage de cet article:

Il est beaucoup plus simple de donner un exemple pour expliquer comment la Banque du Canada augmente la masse monétaire.

La Banque est l'agent du gouvernement. Celui-ci pendant l'année courante dépense 980 millions de dollars de plus que ses recettes fiscales. Il doit par conséquent vendre des obligations pour se procurer l'argent pour acquitter ses factures.

L'article ajoute:

Ainsi, le gouvernement a besoin de 250 millions de dollars mais refuse de s'aventurer sur le marché libre et par là il augmente la masse monétaire.

La Banque du Canada invite les institutions financières à acheter un certain nombre d'obligations d'État d'une valeur, disons, de 20 millions de dollars. Ces institutions achètent les obligations sur le marché libre. Elles se présentent à la Banque du Canada le jour suivant pour dire: «Voici les obligations en cause. Vous nous devez maintenant 20 millions de dollars.»

La Banque du Canada accepte les obligations et les acquitte avec un chèque...qu'elle dépose dans les banques à charte. Et celles-ci ne peuvent faire qu'une seule chose avec un chèque de la Banque du Canada. Elles se présentent au guichet de la Banque du Canada et déposent le chèque à leur compte. Les banques à charte sont pour la Banque du Canada ce que le public est pour elles: des clients.

Et, plus loin:

La loi sur les banques exige des banques à charte qu'elles maintiennent en numéraire ou qu'elles déposent à la Banque du Canada 7 p. 100 des dépôts qu'elles reçoivent du public. Alors, une fois les 20 millions déposés à la Banque du Canada les banques à charte peuvent accepter de nouveaux dépôts équivalant à 12 fois et demie cette somme soit à 250 millions de dollars.

La masse monétaire est ainsi augmentée de 250 millions de dollars d'un simple trait de plume.

Le ministre a dit tout à l'heure que les banques à charte ne peuvent pas créer quelque chose de rien. Autrement dit, elles ne peuvent consentir de nouveaux prêts qu'en augmentant leurs dépôts. C'est la première étape, mais une fois qu'elles augmentent leurs dépôts à la Banque du Canada en vertu du système de réserve fractionnaire elles sont par le fait même autorisées à accroître les prêts de 12 fois et demie la valeur de la hausse courante de leur réserve.

L'article continue:

Il s'ensuit donc que les banques emploient les 250 millions de dollars de nouvel argent pour acheter les 250 millions de dollars d'obligations que le gouvernement s'empresse d'émettre. Les comptes du gouvernement auprès des banques se gonflent de ce montant.

En réalité, les banques à charte ont augmenté leurs dépôts de 250 millions de dollars—augmentation qui est inscrite aux comptes du gouvernement. Le gouvernement peut alors émettre des chèques pour une valeur de 250 millions de dollars. L'argent est ainsi dispersé dans tout le pays—aux entrepreneurs, aux fabricants, aux fonctionnaires, aux pensionnés de la vieillesse, etc...

Je suis absolument d'accord avec cet article en ce qui concerne les techniques auxquelles on a recours pour accroître la masse monétaire. Ce n'est pas toujours la Banque du Canada qui, en émettant de nouvelles obligations du gouvernement, augmente la masse monétaire. Les banques à charte canadiennes, lorsqu'elles augmentent leurs dépôts auprès de la Banque du Canada, comme elles sont autorisées à le faire, font la même chose. La Banque du Canada et les banques à charte, c'est un fait, ont le pouvoir d'augmenter la masse monétaire.

• (9.00 p.m.)

Nous nous préoccupons des municipalités canadiennes et de leurs besoins en capitaux. Il y a quelques années, un ministre des Finances nous a proposé de créer un fond de développement municipal et de prêts aux municipalités. Ce programme assurait aux municipalités des prêts de l'ordre de 400 millions de dollars en tout, pour une période de temps déterminée. Il avait pour but de créer des emplois. A cause des clauses de remise incorporées dans ces contrats de prêts, ils ne comportaient presque pas de dette. Dans certains cas, si je comprends bien, le taux d'intérêt effectif ne sera que de 2 p. 100 environ, si l'on tient compte de la clause de remise. Il s'agit d'un autre précédent dans le même sens. Je ne dis pas qu'il s'agisse exactement de la même chose, mais c'est ce qu'il nous faut en ce qui concerne les besoins en capitaux.

Plus tôt, quelques députés se sont demandé ce qu'il adviendra de toute l'épargne privée si, en fin de compte, le gouvernement fédéral ne lance pas d'obligations de temps à autre. A mon avis, si notre épargne qui est entre les mains de particuliers, de sociétés ou de groupements comme les compagnies d'assurance, les compagnies de fiducie et le reste, était disponible sur le marché de l'argent à des fins telles que la construction d'habitations et l'expansion des entreprises industrielles et commerciales, on n'aurait pas à s'inquiéter qu'il puisse y avoir plus de fonds privés que de fins utiles auxquelles ils pourraient servir. Présentement, c'est l'inverse, me semble-t-il. On manque de fonds privés pour satisfaire aux besoins de logements et à l'expansion industrielle. La preuve en est dans l'énorme volume de capitaux étrangers qui affluent au Canada d'année en année. Si les fonds privés ne servaient pas à l'achat d'obligations du gouvernement, il n'y aurait qu'une autre